

Réf : DCM2025-95

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	28

Date de la convocation : 02/12/2025

Notifiée aux élus le : 02/12/2025

Date de l'affichage : 02/12/2025

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Boule Aigues-Mortaise »

SÉANCE LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le HUIT DÉCEMBRE à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 02 décembre 2025 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Cédric BONATO, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN
 Janine LHUILLIER à Christine DUCHANGE Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI
 Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR Maryline POUGENC à Cédric BONATO

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Yves GRAS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL

Rapporteur : Rapporteur : Gilles TRAULLET, 1^{er} Adjoint délégué

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Il est porté à la connaissance du conseil municipal qu'à la suite de l'obtention des diplômes fédéraux par deux de ses animateurs, et sous l'égide de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, l'association *La Boule Sportive Aigues-Mortaise* a officialisé la création de son école de pétanque « Michel LOPÈS ». Afin de soutenir cette initiative, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € destinée à contribuer aux frais liés au fonctionnement de cette école ainsi qu'au paiement des droits d'engagement aux concours officiels pour les jeunes licenciés. Considérant l'intérêt de promouvoir ce sport international et intergénérationnel chez les jeunes du territoire et de valoriser, à travers leurs activités, l'image de la commune, il est proposé au conseil municipal d'apporter un soutien financier à cette démarche et d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association *La Boule Sportive Aigues-Mortaise*.

Le conseil municipal, où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association *La Boule Sportive Aigues-Mortaise*.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire d'Aigues-Mortes
 et par délégation,
 Christophe BARONI,
 Directeur général des services



Résultats du vote :

Délibération 2025-95	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Boule Aigues-Mortaise »	Pour :	28	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication